

INSTRUCTION

N° 01-103-M du 14 novembre 2001

NOR : BUD R 01 00103 J

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

MISE A JOUR DES NOMENCLATURES COMPTABLES M1-M5-M7, M4, M41, M42,
M43, M49, M51 ET M6 POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2002

ANALYSE

Publication de la circulaire interministérielle n° NOR/INT/B/01/00273/C du 23 octobre 2001

Date d'application : 01/01/2002

MOTS-CLÉS

COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ; COMMUNE ; DÉPARTEMENT ; RÉGION ;
COMPTABILITÉ ; BUDGET ; NOMENCLATURE

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

TPGR	TPG	DOM	RF	T								

DIFFUSION

GT 56

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

6^{ème} Sous-direction - Bureau 6C

La présente instruction a pour objet de notifier aux comptables la circulaire n° NOR/INT/B/01/00273/C du 23 octobre 2001 relative à la mise à jour des nomenclatures comptables M1-M5-M7, M4, M41, M42, M43, M49, M51 et M6.

Cette mise à jour s'applique à compter de l'exercice budgétaire 2002.

Toute difficulté rencontrée dans l'application de ces dispositions devra être portée à la connaissance de la direction générale sous le timbre du bureau 6C

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LE SOUS-DIRECTEUR CHARGÉ DE LA 6^{ème} SOUS-DIRECTION

OLLIVIER GLOUX

ANNEXE : Circulaire n°NOR/INT/B/01/00273/C du 23 octobre 2001.

23 octobre 2001

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES
FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

Direction Générale de la Comptabilité Publique
Bureau 6C

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction Générale des Collectivités Locales
Bureau des budgets locaux
et de l'analyse financière

CD 3068

Le Ministre de l'Économie, des Finances
et de l'Industrie,

Le Ministre de l'Intérieur,

à

Mesdames et Messieurs les préfets,

Mesdames et Messieurs les trésoriers-payeurs généraux,
Mesdames et Messieurs les receveurs des finances

CIRCULAIRE N° NOR INT/B/01/00273/C

OBJET : Mise à jour, pour l'exercice 2002, des nomenclatures budgétaires et comptables des associations syndicales de propriétaires et des syndicats mixtes de l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales, des services publics locaux à caractère industriel et commercial, des départements, des régions et des établissements publics de ces collectivités, des services départementaux d'incendie et de secours (nomenclatures M1-M5-M7, M4, M41, M42, M43, M49, M51, M6).

La présente circulaire apporte une mise à jour des nomenclatures comptables applicables aux départements et régions et à leurs établissements publics, aux services publics locaux à caractère industriel et commercial, aux associations syndicales de propriétaires et syndicats mixtes de l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ainsi qu'aux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Cette mise à jour est notamment liée au passage définitif à l'euro.

ANNEXE N° 1 (suite)

I - Régions, départements (nomenclatures comptables M51)Comptes créés :

- 4357 « TVA intracommunautaire due »
- 4995 « Écart de conversion : opérations de trésorerie »
- 4999 « Écart conversion : bilan 2001 »

II – Départements (nomenclature comptable M51)Comptes créés :

- 653 « Allocation personnalisée d'autonomie »
- 6531 « APA à domicile »
- 6532 « APA versée au bénéficiaire en établissement »
- 6533 « APA versée à l'établissement »
- 73793 « Participation du fonds de financement de l'APA »
- 981 « Allocation personnalisée d'autonomie »

III - SDIS (nomenclature comptable M6)Comptes créés :

- 4995 « Écart de conversion : opérations de trésorerie »
- 4999 « Écart conversion : bilan 2001 »

IV - Services publics locaux à caractère industriel et commercial (nomenclatures comptables M4, M41, M42, M43, M49 abrégées et développées)Comptes créés :

- 47855 « Écart de conversion : opérations de trésorerie »
- 47858 « Écart de conversion : bilan 2001 »
- 4452 « TVA intracommunautaire due »

ANNEXE (suite)

V - Associations syndicales de propriétaires et syndicats mixtes de l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales (nomenclatures comptables M1-M5-M7)**A) Plan comptable M1-M5-M7 applicable aux associations syndicales de propriétaires**Comptes créés :

- 166 « Refinancement de dette »
- 4452 « TVA intracommunautaire due »
- 47855 « Écart de conversion : opérations de trésorerie »
- 47858 « Écart de conversion : bilan 2001 »

Comptes supprimés :

- 16411 « Emprunts en euros »,
- 16412 « Emprunts en unité monétaire franc »
- 16413 « Emprunts en autres unités monétaires de la zone euro »

Libellés de comptes modifiés :

Le nouveau libellé du compte 1641 est « Emprunts en euros ».

Les soldes créditeurs des comptes 16411, 16412 et 16413 figurant en balance de sortie 2001 sont repris en balance d'entrée 2002 au crédit du compte 1641.

B) Plan comptable M1-M5-M7 applicable aux syndicats mixtes de l'article L 5721-2 du CGCTComptes créés :

- 166 « Refinancement de dette »

ANNEXE (suite et fin)

- 19 « Différences sur réalisations d'immobilisations »
- 4452 « TVA intracommunautaire due »
- 47855 « Écart de conversion : opérations de trésorerie »
- 47858 « Écart de conversion : bilan 2001 »
- 676 « Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement »
- 776 « Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat »

Comptes supprimés :

- 16411 « Emprunts en euros »,
- 16412 « Emprunts en unité monétaire franc »
- 16413 « Emprunts en autres unités monétaires de la zone euro »

Libellés de comptes modifiés :

Le nouveau libellé du compte 1641 est « Emprunts en euros ».

Les solde créditeurs des comptes 16411, 16412 et 16413 figurant en balance de sortie 2001 sont repris en balance d'entrée 2002 au crédit du compte 1641.

Vous voudrez bien communiquer au plus tôt ces informations aux ordonnateurs et aux comptables concernés.

Pour le Ministre et par délégation

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur Général de la Comptabilité
Publique

Le Directeur Général des
Collectivités Locales

Jean BASSERES

Dominique BUR